



PRÉPARATIONS AUX ÉPREUVES ORALES

Les épreuves orales du Brevet et du Baccalauréat se rapprochent !

Avez-vous besoin d'être préparé.e ?

Avez-vous besoin d'entraînement avec un professeur ?

Le DNB (Diplôme National du Brevet)

L'épreuve orale du Brevet est une épreuve de soutenance. Il s'agit de la première épreuve orale d'un élève. Le candidat présente un sujet qu'il a étudié, en lien avec ses enseignements scolaires.

Déroulé : 5 minutes de présentation et 10 minutes de questions.

Critères d'évaluation :

50% sur la maîtrise du sujet /
50% sur l'expression orale.
Cela représente 100 /400 points des épreuves finales du DNB.

L'épreuve orale anticipée de français

L'épreuve orale anticipée de Français fait partie des épreuves du baccalauréat. Elle se décompose en deux parties :

- Lecture et analyse linéaire d'un texte choisi par l'examineur parmi les 16 textes étudiés pendant l'année (12 pour la filière technologique)
- + 1 question de grammaire.
- Présentation d'une œuvre choisie par le lycée et temps de questions-réponses.

Durée : 20 minutes + 30 minutes de préparation.

Poids dans l'examen : 50% de la note de l'épreuve de français, coefficient 10 au Baccalauréat. Les résultats de l'épreuve seront intégrés dans Parcoursup.

Le Grand Oral

Il s'agit de la dernière épreuve du Baccalauréat. L'élève prépare 2 problématiques qui portent sur ses 2 spécialités. Il devra présenter la problématique choisie par le jury, en 10 minutes. Le reste de l'épreuve est un temps de questions-réponses avec le jury sur la question présentée.

Durée : 20 minutes + 20 minutes de préparation.

Critères évalués :

- La capacité à argumenter et à relier les savoirs.
- La précision et la clarté du propos.
- L'engagement et la force de conviction.

Poids : coefficient 10 au Baccalauréat.
coefficient 14 au Baccalauréat technologique



Réductions Partenariat : ADAS

Les frais d'inscription **OFFERTS (au lieu de 80€)**

- Des cours personnalisés et adaptés aux besoins de l'élève
 - Des enseignants qualifiés et pédagogues
 - Du primaire au supérieur dans toutes les matières
- **Avance immédiate du crédit d'impôt de 50%** sur les dépenses (art.199 sexdécies du CGI)

